



2021 北京国际模拟联合国大会
Beijing International Model United Nations 2021

Guide d'études

Entité des Nations Unies
pour l'égalité des sexes
et l'autonomisation des femmes

Thème : La promotion de la participation des femmes
dans le processus de paix et
dans les opérations de maintien de la paix

声生不息  和合共赢
Our Voice Our Future

Table des matières

Table des matières	2
Lettre de bienvenue	3
Introduction du comité	4
Analyse générale	5
Processus de paix, participation et opérations de maintien de la paix.....	5
Statu quo des femmes dans le processus de paix et dans les opérations de maintien de la paix.....	8
Défis existants	10
Imperfection de la Résolution et de l'Organisation du Conseil de Sécurité.....	10
Manque d'environnement d'autonomisation politique.....	11
Manque de compétences professionnelles nécessaires.....	15
Manque d'installations matérielles nécessaires pour les femmes.....	17
Absence de publicité et d'accès aux informations généralisés, véritables et efficaces.....	18
Actions existantes	22
Coopération avec le Département des opérations de maintien de la paix.....	22
Coopérations avec les pays fournisseurs.....	24
Coopération avec les ONG locales.....	25
Coopération avec les organisations régionales.....	27
Faire de la participation des femmes au processus de paix une norme internationale.....	29
Mesures possibles	29
Promouvoir la participation égale des sexes au processus de paix.....	30
Élargir l'accès au processus de paix pour les femmes.....	32
Intégrer la dimension de genre.....	33
Promouvoir les dispositions relatives au genre dans les accords de paix.....	34
Question à réfléchir	36
Bibliographie	37

Lettre de bienvenue

Chers délégués,

Bienvenue à l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes) de BIMUN 2021 !

Au fur et à mesure que la situation internationale change et que les opérations de maintien de la paix se développent à l'échelle mondiale, le monde est en train de passer du conflit à la paix à l'aide des Casques bleus. Parmi lesquels, les femmes, en tant que victimes et survivantes d'un conflit armé, activistes pour la paix ou des combattantes armées à côté des hommes, sont les principales parties prenantes dans la résolution d'un conflit. Cependant, le processus de paix d'aujourd'hui est dans l'ensemble dominé exclusivement par leurs homologues masculins. Les femmes devraient participer pleinement, effectivement et sur un pied d'égalité à tous les niveaux de prise de décisions pour le règlement des conflits et l'instauration de la paix. Malgré un bon nombre d'engagements internationaux soulignant le droit des femmes à être totalement impliquée dans la prise de décisions économiques et politiques, la participation des femmes au processus de paix se heurte toujours à de multiples obstacles.

2020 est la 20^e année de l'adoption de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité, mais la proportion des femmes dans les forces de maintien de la paix reste faible. Dans ce contexte, le processus de paix et les missions de maintien de la paix inclusifs entre les sexes jouent les rôles essentiels dans la concrétisation des objectifs de développement durable 2030 de l'égalité entre les sexes et la paix durable.

Comme l'a dit le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres : « Nous devons faire davantage pour assurer une représentation égale des femmes dans tous les domaines de la paix et de la sécurité. » Chers délégués, vous êtes ici non seulement les membres indispensables des Nations Unies, mais aussi d'éminents diplomates des États membres. Nous attendons sincèrement aux participations et performances de vous tous. Bâtissons un meilleur avenir !

Bureau d'ONU Femmes
BIMUN2021
Institut de Diplomatie

Introduction du comité



Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes), créée en juillet 2010, est une entité des Nations Unies consacrée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. En tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale, l'entité encourage les États membres des Nations Unies à adopter de normes internationales et leur offre un appui cohérent et rapide en respectant le principe de la maîtrise nationale, dans le but de parvenir à l'égalité des sexes.

ONU Femmes est le résultat du regroupement de 4 entités des Nations Unies : le Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme, la Division de la promotion de la femme, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme. L'entité intègre leurs fonctions existantes et s'engage à appuyer les organisations intergouvernementales dans la définition de politiques et de normes internationales ; à forger des partenariats efficaces avec la société civile en fournissant le soutien technique et financier approprié aux pays qui en font la demande, pour le but d'encourager les États membres des Nations Unies à adopter ces normes ; à diriger et à coordonner les travaux réalisés par le système des Nations Unies en faveur de l'égalité entre les genres, ainsi qu'à promouvoir la responsabilisation par le biais d'un suivi périodique de progrès réalisés à l'échelle du système.

Cette entité entreprend des activités aux niveaux mondial, régional et national, afin que ces questions pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes bénéficient de l'attention suffisante, que les lacunes de l'action menée jusqu'ici soient comblées et que les difficultés rencontrées puissent être surmontées.

Analyse générale

Processus de paix, participation et opérations de maintien de la paix

Le processus de paix implique bien plus que des négociations et des accords de paix ; il est également très sexiste, car la plupart des parties belligérantes et des facilitateurs à la table de paix sont représentés par des hommes. Le processus de paix fait référence au processus politique et aux stratégies de résolution des conflits par des moyens pacifiques basés sur 3 prémisses clés : 1) le processus de paix implique des années de travail préparatoire avant les pourparlers de paix et le maintien du travail après les pourparlers ; 2) il comprend une variété d'institutions et d'acteurs locaux et internationaux ; 3) il offre une occasion unique de restructurer les sociétés sortant d'un conflit.¹

En 2000, le Conseil de sécurité a adopté la Résolution 1325, dans laquelle il a pour la première fois abordé l'incidence particulière et disproportionnée des conflits armés sur les femmes et les filles, en reconnaissant la contribution sous-évaluée et sous-utilisée des femmes dans la prévention et la résolution des conflits, le maintien et la consolidation de la paix. Il a également souligné l'importance de la participation pleine, égale, authentique et active des femmes à la consolidation de la paix et à la sécurité. Par la suite, le Conseil a adopté 9 autres Résolutions (Résolutions 1820, 1888, 1889, 1960, 2106, 2122, 2242, 2467 et 2493), visant à renforcer la mise en œuvre de solutions et d'examen stratégiques des mandats liés aux femmes, à la paix et à la sécurité, contribuant ainsi à la promotion de l'agenda pour la paix et pour le développement. D'ensemble, ces Résolutions et recommandations constituent un cadre permettant au Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (DOMP) de mettre en œuvre et de suivre les priorités de femmes, de paix et de sécurité.

Les mandats « des femmes, la paix et la sécurité » reposent sur 4 piliers : (1) la contribution des femmes pour la prévention des conflits, (2) leur participation à l'instauration de la paix, (3) la protection de leurs droits pendant et après les conflits, (4) leurs besoins spécifiques lors du rapatriement et de la réinstallation. Entre les 10 Résolutions, 4 traitent spécifiquement la nécessité d'une participation pleine, effective et sur un pied d'égalité des femmes dans le rétablissement et la consolidation de la paix ; il s'agit des Résolutions 1325 (2000), 1889 (2009), 2122 (2013) et 2242 (2015).

Dans la Résolution 1325, le Conseil de sécurité demande que les femmes soient davantage représentées à tous les niveaux de prise de décisions dans les institutions et mécanismes nationaux, régionaux et internationaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. (Voir la Résolution 1325 adoptée par le Conseil de sécurité, paragraphe préambule 11.) Il demande à tous les intéressés, lors de la négociation et de la mise en œuvre d'accords de paix, d'adopter une démarche soucieuse d'équité entre les

¹ DE ALWIS, Malathi, et al., 2013. Women and Peace Process. In : COHN, Carol, *Women and Wars*. Cambridge : Polity Press. p. 169-193.

sexes, en particulier de tenir compte des besoins particuliers des femmes et des petites filles lors du rapatriement et de la réinstallation, d'appuyer les initiatives de paix prises par des groupes locaux de femme, et de garantir la protection et le respect des droits fondamentaux des femmes et des petites filles. (Voir la Résolution 1325 adoptée par le Conseil de sécurité, paragraphe 8.) Ces engagements restent un point de départ essentiel pour la participation des femmes au processus de paix, qui a longtemps été conçu comme un domaine masculin.

La Résolution 1889 a élargi son point-clé de la représentation formelle des femmes aux facteurs qui entravent leur influence substantive sur le processus de paix, par exemple, elles sont sous-représentées dans les fonctions de décision, en qualité de médiatrices de haut niveau et en tant que membres des équipes de médiation. (Voir la Résolution 1889 adoptée par le Conseil de sécurité, paragraphe préambule7.) La Résolution 1889 a fourni une série de mesures pour favoriser la participation des femmes aux missions politiques dès les premières phases de la consolidation de la paix, aux missions de bons offices, notamment en qualité de représentantes et d'envoyées spéciales, et aux missions de maintien de la paix. De plus, elle prie le Secrétaire général de présenter un rapport annuel à partir 2010 sur l'application de la Résolution 1325.

La Résolution 2122 reconnaît que le travail du Conseil de sécurité comporte des préjugés sexistes à contester. La Résolution reconnaît que les différences de statut économique, de capacité physique, de statu religieux, etc. parmi les femmes les font influencer différemment durant les conflits, et certains d'entre elles sont particulièrement défavorisées et exposées à défi de participation à cause du déplacement forcé, de la violence ou de l'instabilité économique. Le Conseil de sécurité entend prêter une attention accrue aux initiatives et à la participation des femmes dans le cadre du règlement des conflits et de la consolidation de la paix, notamment en suivant les progrès et en s'attaquant aux problèmes résultant de l'insuffisance quantitative et qualitative des renseignements et des travaux d'analyse relatifs à ce sujet. (Voir la Résolution 2122, adoptée par le Conseil de sécurité, paragraphe 1.) Elle prend davantage d'attention aux contextes locaux et prie le personnel de l'ONU de consulter périodiquement avec des organisations de femmes, des dirigeantes et des groupes de femmes marginalisées sur leurs travaux.

La Résolution 2242 réaffirme que le mandat « des femmes, la paix et la sécurité » se situe au sein du cadre systématique pour répondre à la montée des défis de sécurité non classiques, y compris l'extrémisme violent et le terrorisme suivant, le nombre croissant de réfugiés et de déplacés, des changements climatiques et des pandémies mondiales. Elle demande que la problématique hommes-femmes soit une question transversale dans l'ensemble des activités relevant des mandats contre le terrorisme dans tous les États Membres. (Voir la Résolution 2242, adoptée par le Conseil de sécurité, paragraphe 11.) La participation et l'autorité des femmes et des organisations de femmes à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies contre le terrorisme sont intégrées dans le cadre normatif du mandat « des femmes, la paix et la sécurité ».

En réalité, comme beaucoup d'autres travaux concernant le genre au sein des Nations Unies, les Résolutions du Conseil de sécurité sont les fruits remarquables des décennies de mobilisation et de plaidoyer des sociétés civiles des femmes. Ces efforts ont abouti à l'adoption de déclarations et d'instruments juridiques internationaux fondamentaux sur l'égalité des sexes et l'avancement des droits des femmes, y compris *la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (1979), *la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes* (1993), et *la Déclaration et le Programme d'action de Beijing* (1995).

Tableau 1 – Résumé des dispositions des résolutions du Conseil de sécurité traitant de la participation des femmes à la paix et à la sécurité, pertinentes pour le maintien de la paix

	Résolution 1325 (2000)	Résolution 1820 (2008)	Résolution 1888 (2009)	Résolution 1889 (2009)	Résolution 1960 (2010)	Résolution 2106 (2013)	Résolution 2122 (2013)	Résolution 2242 (2015)	Résolution 2493 (2019)
Meilleure intégration des besoins des femmes et des filles et d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes (y compris des problèmes de sécurité et de protection que connaissent les femmes et les filles)									
Importance de la participation des femmes à toutes les mesures de maintien de la paix									
Formation adéquate de l'ensemble du personnel de maintien de la paix à l'égalité des genres (y compris aux activités de prévention et à l'action face aux violences sexuelles et fondées sur le genre)									
Intensification des efforts visant à appliquer une politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans le contexte des opérations de maintien de la paix									
Augmentation du nombre de femmes parmi le personnel militaire et le personnel de police des opérations de maintien de la paix									
Prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre et actions menées pour y faire face									
Échange d'informations entre les missions de maintien de la paix à propos de la violence sexuelle									
Poursuite du déploiement de membres du personnel chargés des questions d'égalité des genres, notamment de conseillères et conseillers pour les questions de genre et pour la protection des femmes									
Suivi et prise en compte plus systématique de la violence sexuelle dans l'établissement et l'examen des mandats des opérations de maintien de la paix									
Intégration de l'analyse selon le genre et de l'expertise technique concernant les questions de genre à tous les stades, de la planification des missions à leur retrait									

Tableau 1-DOP, Résumé des dispositions des Résolutions du Conseil de sécurité traitant de la participation des femmes à la paix et à la sécurité, pertinentes pour le maintien de la paix.²

² DOP, 2020, *Dossier d' Information de L' Égalité des Genres et Les Femmes, La Paix et la Sécurité*, p.21.

Statu quo des femmes dans le processus de paix et dans les opérations de maintien de la paix

Rôle des femmes dans la prévention et la résolution des conflits

Dans la situation internationale actuelle, le rôle des femmes dans la prévention et la résolution des conflits est de plus en plus pleinement reconnu. De nos jours, de nombreuses organisations et résolutions des Nations Unies s'engagent à garantir l'égalité des sexes ce qui contribue à une paix durable. Comme les femmes et les hommes ne vivent pas les conflits de la même manière et ont des visions différentes de la paix, ils génèrent des réponses diversifiées, et ces perspectives distinctes ont pour effet d'approfondir et d'élargir le discours sur la paix et la sécurité, allant ainsi au-delà des intérêts des parties au conflit, favorisant le soutien de la communauté et aidant à traiter les causes profondes du conflit.

La participation des femmes à la résolution des conflits, par exemple à titre de négociatrices ou de médiatrices, renforce la durabilité des accords de paix. De fait, lorsque les femmes participent pleinement et effectivement au processus de paix, les accords sont plus susceptibles de durer au moins 2 ans dans une proportion de 20%, et 15 ans dans une proportion de 35%.³ De plus, des études⁴ révèlent que ce sont des groupes de femme qui ont, plus que tout autre groupe, organisé et réalisé des campagnes d'action de masse en faveur d'accords de paix, mettant ainsi de la pression sur les parties afin qu'elles entament des négociations et signent des accords de paix.

Néanmoins, la paix et la sécurité sont toujours considérées comme un domaine exclusif pour des hommes, et les contributions des femmes sont peu prises en compte. Malgré la diversité des rôles que jouent les femmes, qu'il s'agisse de s'occuper des autres, de diriger des communautés ou de se battre avec les autres, les femmes sont toujours exclues des fonctions et des systèmes officiels et n'ont pas accès à la prise de décision.

Situation actuelle et mesures existantes

ONU Femmes, engagée dans l'objectif d'accroître la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix, a fait des recommandations spécifiques pour une stratégie d'égalité des sexes à l'échelle du système. Les recommandations se réfèrent à la création de lignes directrices sur un environnement de travail favorable, à la collaboration avec les représentants de la société civile pour encourager la production de rapports alternatifs sur la mise en œuvre des stratégies, mesures et communication.

³ Laurel Stone, Annex II, 2015. *Quantitative Analysis of Women's Participation in Peace Processes*, New York, Institut international de la paix.

⁴ Thania Paffenholz, Nick Ross, Steven Dixon, Anna-Lena Schluchter et Jacqui True, 2016. *Making Women Count - Not Just Counting Women : Assessing Women's Inclusion and Influence on Peace Negotiations*, Genève, Inclusive Peace and Transition Initiative (Institut de hautes études internationales et du développement) et ONU Femmes, p. 35.

Cependant, la situation actuelle n'est pas prometteuse et les indicateurs stagnent. Seuls 11% des accords signés en 2017 contiennent des dispositions relatives à la parité entre les genres.⁵ La tendance est similaire à celle observée entre 2000 et 2016, où seuls 25 des 1 500 accords signés dans cette période traitaient du rôle des femmes dans les phases de mise en œuvre. De même, il existe de nombreux obstacles et difficultés pour les opérations de maintien de la paix des femmes dans différents pays. Par exemple, au Yémen, aucune femme n'est présente dans les processus actuels visant la reprise du dialogue, la même situation existe en République centrafricaine et en Afghanistan.

Il est indéniable que des progrès et des réformes sont en cours. La Colombie n'avait qu'une seule femme dans les négociations de paix en 2012, pourtant 2 ans plus tard, les femmes représentaient 20% de l'équipe de négociation du gouvernement et 43% des Forces armées révolutionnaires de Colombie.⁶ Le Kenya a également pris des mesures telle que la création d'une association de femmes policières, ce qui a renforcé la présence des femmes dans les forces de police et amélioré leur environnement de travail. Parmi les réalisations les plus notables, ONU Femmes peut citer la participation des femmes au processus de paix de Mindanao, où la signature de l'Accord de paix a souligné le rôle important des femmes dans la reconstruction du pays et a assuré la représentation des femmes pendant la période de transition de la guerre.

5 CONSEIL DE SÉCURITÉ, 2018, *Toujours aussi peu de femmes dans les processus de maintien et de consolidation de la paix, alerte la Directrice d' ONU-Femmes*. [En ligne] disponible sur : <<https://www.un.org/press/fr/2018/cs13554.doc.htm>>.

6 ONU Femmes, 2012, *Le rôle des femmes dans la paix et la sécurité*. [En ligne] disponible sur : <<https://www.unwomen.org/fr/news/in-focus/women-peace-security/2012>>.

Défis existants

Imperfection de la Résolution et de l'organisation du Conseil de sécurité

Les 10 Résolutions ainsi que les traités et les déclarations internationaux composent le cadre de politique du mandat « des femmes, la paix et la sécurité ». Elles témoignent les efforts des sociétés civiles et Nations Unies pour intégrer les besoins des femmes et la problématique hommes-femmes dans les théories et pratiques de sécurité. Dans le même temps, leurs engagements sont entravés par défauts systématiques et préjugés sous-jacents, y compris, mais pas uniquement, l'essentialisme de sexe et de culture.

Premièrement, l'effectivité des politiques et des opérations peut être diluée par l'essentialisme culturel, ce qui signifie l'incapacité de comprendre les relations des genres dans les communautés locales. Par exemple, la guerre civile de 13 années dans le Province de Bougainville, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, se terminait en 2001. La Mission politique des Nations Unies a été établie en 1996 et remplacée par la Mission d'observation des Nations Unies à Bougainville en 2003.⁷ Durant la guerre, les femmes Bougainville ont maintenu des structures communautaires ; les organisations des femmes locales ont joué une partie indispensable dans la promotion de la paix. Malgré le fait que la société de Bougainville soit matrilineaire et le fait qu'elles aient contribué de diverses manières à la consolidation de la paix, seuls 3 sièges parlementaires sur 111 étaient réservés aux femmes représentées dans Gouvernement Autonome de Bougainville (GAB), l'institution centrale d'après-conflit. Avant l'établissement de GAB, l'Accord de paix de Bougainville a été signé en 2001 sans participation des femmes. En outre, depuis la période coloniale jusqu'à présent, les corporations internationales négociaient seulement avec les dirigeants mâles pour l'exploitation de la mine de cuivre de Panguna, en ignorant que les femmes étaient les principales propriétaires. La négligence de tous ces contextes sociaux met en avant des obstacles à la réalisation d'objectif substantiel de la participation de la part des femmes.

Deuxièmement, l'essentialisme de sexe constitue une autre critique que ce mandat souvent reçoit. L'essentialisme de sexe signifie l'omission d'intersection du genre et d'autres vecteurs de privilège et de marginalisation. Les intersections complexes du genre avec la race, l'ethnicité, la sexualité, les capacités physiques et la prédominance religieuse, ainsi que la manière dont cela se manifeste dans des communautés post-conflit spécifiques, nécessitent plus d'attention. En conséquence, les obstacles substantiels pour la participation des femmes, tels que la pauvreté, l'accès insuffisant à la justice pour survivants de violences sexuelles, le manque de services de santé et d'éducation, sont omis lors de la planification et de la mise en œuvre des stratégies de l'ONU. De plus, le discours des Résolutions ne remet pas en question le lien entre

⁷ HEATHCOTE, Gina, 2014. *Chap. 2: Participation, gender and security: Rethinking Peacekeeping, Gender Equality and Collective Security. In: Rethinking Peacekeeping, Gender Equality and Collective Security.* 1^{er} éd. London: Palgrave Macmillan, p. 48-69.

la masculinité et le militarisme. Il dépeint les femmes comme pacifiques par nature et comme victimes de la guerre, négligeant leurs vécus variés en tant que combattantes, activistes, médiatrices et sujets politiques avec une agence pour la consolidation de la paix.

Le dilemme inhérent au mouvement féministe ici désigne la nécessité d'accepter et de refuser la différence sexuelle.⁸ D'un côté, si les femmes exigent la participation en tant que *femmes*, elles sont obligées de supporter le fardeau des stéréotypes sexistes. D'un autre côté, si elles exigent la participation en tant que *sujets politiques*, sur un pied d'égalité avec les hommes, le vécu et les besoins uniques des femmes ne seront pas représentés.

Un autre obstacle à la mise en œuvre du mandat « des femmes, la paix et la sécurité » est qu'il est perçu comme une question qui ne concerne que les femmes, au lieu d'être vue comme une question de paix et de sécurité concernant la société dans son ensemble. L'inclusion de la problématique hommes-femmes dans la planification, l'implémentation et l'analyse est perçue souvent comme un lourd financier et administratif plutôt qu'un outil critique pour des opérations de maintien de la paix. Ainsi, généralement, seuls les organes compétents spécialisés dans les questions de genre traitent ces questions, pas tous les secteurs. En outre, les contenus concernant les besoins, le vécu, les droits, et le rôle des femmes et des filles dans les situations de conflit ne sont pas suffisants dans les évaluations, les stratégies d'élaboration des missions et de définition des mandats.⁹

Manque d'environnement d'autonomisation politique

Norme imparfaite de la participation des femmes au processus de paix

Cela fait plus de 20 ans depuis l'adoption de la Résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité. Même si certains pays et régions, tels que la République centrafricaine, le Mali, la Syrie, ont connu des progrès sur l'autonomisation des femmes, la participation des femmes au processus de paix n'est pas encore devenue une norme internationale.

La participation des femmes au processus de paix reste faible et limitée. D'une part, peu de femmes assistent autour de la table, notamment en tant que médiatrices formelles. Le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, a publié un ensemble de statistiques dans son discours : entre 1990 et 2017, dans tous les processus de paix importants, les femmes ne représentaient que 2% des médiateurs, 5% des témoins et des signataires, 8% des négociateurs.¹⁰ Néanmoins, dans de nombreux cas, les médiateurs

⁸ OTTO, Dianne, 2006. *A Sign of Weakness? Disrupting Gender Certainties in the Implementation of Security Council Resolution 1325*, *Michigan Journal of Gender and Law*, vol. 13, p. 167-68.

⁹ Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies, 2015, *Unissons nos forces pour la paix : privilégions la politique, les partenariats et l'action en faveur des populations*, par. 257-262, [En ligne] disponible sur : <<https://undocs.org/fr/S/2015/446>>. (Consulté le 27, janvier, 2021)

¹⁰ ONU Info, 2018, *António Guterres déplore la faible participation des femmes aux processus de paix*. [En ligne] disponible sur : <<https://news.un.org/fr/story/2018/10/1027542>>. (Consulté le 25, janvier, 2021)

visent généralement à mettre fin de toute urgence aux crises et conflits existants, mais font rarement des liens avec les intérêts plus généreux de la communauté, ignorant les questions liées au processus de paix dans les zones post-conflit. Au cours de la médiation, les femmes ont tendance à accorder plus d'attention à l'impact bénéfique du contenu de la médiation sur les intérêts à long terme de la communauté et sur le processus de paix.

D'autre part, bien que les femmes jouent un rôle assez important dans la résolution des conflits et le processus de paix au niveau local ou communautaire, leur rôle est souvent ignoré à plus grande échelle, au niveau international. Cela a conduit à une fracture non négligeable entre les processus nationaux, régionaux et internationaux, limitant l'impact des femmes en quantité et en qualité.

À l'heure actuelle, la participation des femmes au processus de paix fait une dimension plus symbolique que substantielle. Lorsque les femmes sont invitées ou demandées de participer au processus, elles n'ont généralement qu'un tout petit nombre de sièges parmi les représentants de la société civile et, souvent en tant qu'observatrices, leur voix est trop petite pour attirer l'attention d'autrui. Cela montre que les opinions et les besoins des femmes ne sont pas reconnus dans les questions générales. Elles ne sont consultées que pour parler de sujets spécifiques concernant les femmes. À titre d'exemple, au Soudan du Sud, après la signature de l'Accord relativisé sur la résolution du conflit, il n'y avait qu'une seule femme au sein du Comité national pré-transitionnel qui est chargé de superviser la mise en œuvre de cet accord. Tel cas est loin d'effectuer l'objectif initial d'atteindre des quotas minimums de 35% de femmes dans les institutions. Au Mali, à peine 3% des représentants dans les multiples comités nationaux créés pour suivre la mise en œuvre de l'Accord de paix sont des femmes. En République centrafricaine, la situation est même pire : les efforts de médiation ne sont concentrés que sur 14 groupes armés et la présidence qui excluent totalement les femmes.¹¹

Image conventionnelle des sexes établie de la localité

Plutôt que de résoudre les conflits dans les zones de conflit, les opérations de maintien de la paix cherchent à atteindre un objectif global ultime grâce à une approche multidimensionnelle, à savoir créer les conditions d'une paix durable en reconstruisant les sociétés et en transformant les états et les communautés. En politique, l'émancipation des femmes en est un élément essentiel, mais les images conventionnelles établies entre les genres entravent souvent le processus. Les stéréotypes culturels, religieux et traditionnels liés au genre entraînent des pressions sociales et des valeurs traditionnelles qui empêchent les femmes d'être politiquement habilitées à parler au nom du groupe et à jouer un rôle dans la modification du statu quo.

Plus précisément, les rôles et les attentes des sexes sont le résultat de l'apprentissage et constituent une vaste question sociale et politique qui détermine les droits, la participation, l'accès au pouvoir et le statut social et politique des hommes et des femmes. Les stéréotypes sexistes associent les hommes à la sphère publique, à l'objectivité, au pouvoir et à l'autonomie, alors que les femmes à certaines caractéristiques telles que la faiblesse, la dépendance, l'émotivité et la vie privée.

¹¹ Ibidem.

Jusqu'à présent, l'attention s'est davantage portée sur les besoins des femmes en tant que victimes de conflits et de la majorité des groupes pauvres et vulnérables que sur leur rôle en tant qu'agents du changement. La représentation continue des femmes en tant que victimes comme moyen d'attirer l'attention sur le conflit et d'accéder aux financements des donateurs, conduit à maintenir le stéréotype du rôle féminin, sapant l'autonomisation et la participation des femmes.

Les stéréotypes de genre mènent également au manque de participation des femmes dans l'éducation, la justice, les négociations et l'action militaire. Dans l'éducation, les femmes sont sous-représentées dans les postes de direction des universités et des établissements de l'enseignement supérieur. Dans un lycée libérien, il n'y a que 2 femmes sur 29 enseignants, et la situation est similaire dans le système judiciaire local.¹²

Dans l'armée, le pouvoir de décision des femmes est encore plus préoccupant. Les femmes sont souvent identifiées comme étant « intrinsèquement » vulnérables. Elles le sont devenues, non pas à cause de leur sexe, mais à cause des circonstances qui leur sont imposées. Au Liberia, sur les plus de 2,000 hommes et femmes enrôlés dans l'armée restructurée, seuls 79 sont des femmes dont une seule officière supérieure. En Côte d'Ivoire, selon une enquête de police réalisée en mars 2010, la police compte 1,887 femmes, soit 11,14 % du total, alors que la gendarmerie nationale ne compte aucune femme.¹³

Manque de soutien des politiques

Conformément à l'enquête de l'ONU, le taux de femmes dans les troupes de l'UNPKF (United Nations Peacekeeping Force) est de seulement 5.2% en décembre 2020, le déséquilibre entre les sexes demeure une question à régler dans le domaine des Casques bleus.

TROOPS - DECEMBER 2020					
Month	Men	Women	Total	%F	Number Of women needed to reach 8%
DEC-2020	65867	3587	69454	5.2%	1970
NOV-2020	64255	3348	67603	5.0%	2269

Tableau 2- Déséquilibre entre les genres dans les troupes¹⁴

12 Laymen Gbowee, 2010, *Women as agents of change: Women's participation in post-conflict governance, decision-making and planning*, Department of Economic and Social Affairs of the United Nations Secretariat, p. 59-60.

13 Ibid.

14 ONU Peacekeeping, 2020, *Women Peacekeeper: gender imbalance*, [En ligne] disponible sur: <https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/operationaleffect_and_women_peacekeepers-31_nov_2020.pdf>. (Consulté le 26, janvier, 2021)

L'ONU constitue la force de maintien de la paix par l'intermédiaire des États membres, c'est-à-dire que le taux sexuel des troupes dépend en effet du nombre des femmes envoyées par les États membres. Dans certains pays où le déséquilibre sexuel constitue encore une préoccupation pressante, les lois et les politiques mettent un frein à la participation des femmes dans le processus de paix. En 1998, la Pologne, l'Inde, le Bangladesh, la Finlande, le Ghana, l'Autriche, l'Irlande et la Norvège ont y envoyé des personnels militaires. Parmi eux, la Norvège était le seul pays où les femmes pouvaient servir librement et occuper n'importe quel poste dans l'armée. Au Ghana et en Finlande, les femmes n'étaient autorisées qu'à occuper certains postes non-combattants. Il en va de même pour l'Inde, le Bangladesh et l'Autriche. Avant 1998, l'Autriche n'autorisait même pas les femmes à servir. Jusqu'à 2019, l'Arabie saoudite commence à enrôler les femmes dans les troupes.¹⁵

Face à cette situation, l'ONU prend aussi des mesures en vue d'élever le taux de participation des femmes, en exigeant notamment que tous les États membres nomment un minimum de 20% de femmes aux postes d'agents de police individuels et 30% aux personnels judiciaires, se chargeant des services correctionnels fournis par les gouvernements.¹⁶

Ces initiatives apportent beaucoup de progrès, le taux de la participation des femmes dans ces 2 postes ont connu un grand essor, mais il y a un bon bout de chemin à faire avant d'achever le but. Le frein des politiques depuis longtemps établit un stéréotype indéracinable, les références culturelles des pays fournisseurs exercent une grande influence sur la participation des femmes dans le processus de la paix. Les policiers féminins des États-Unis, de la Finlande et du Portugal occupent 20% des postes, néanmoins en même temps seul à peu près 1% au Bangladesh, en Autriche et au Népal.¹⁷

Les politiques préférentielles basent les droits des femmes à participer au processus de la paix, le manque de soutien des politiques des pays favorables entame les efforts déjà faits. Comment bien protéger les droits des femmes et offrir des soutiens fiables est une question méritant d'être examinée.

15 YAO Lan, 2015, *The Influences of Gender Mainstreaming Policy on Women's Participation in United Nations Peacekeeping Operations and the Related Strategy*, Peacekeeping Training Department, The Chinese People's Armed Police Forces Academy, p.3.

16 *Uniformed Women in Peace Operations, military record number of women in senior military positions in 2020*, [En ligne] disponible sur : <https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/uniformed_women_infographic_upd_version4_121020.pdf>. (Consulté le 26, janvier, 2021)

17 ONU, 2018, *Uniformed Women in Peace Operation*, [En ligne] disponible sur : <https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/04_mission_and_country_33_dec2020.pdf>.. (Consulté le 26, janvier, 2021)

Manque de compétences professionnelles nécessaires

Faible niveau d'éducation des femmes et lourde charge de tâche ménagère

Le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies a publié le rapport *The World's Women 2020 : Trends and Statistics* en octobre 2020. Le rapport montre que les hommes (74%) sont beaucoup plus susceptibles que les femmes (47%) de faire partie de la population active du monde entier. Entre 1995 et 2005, le taux de participation des mains-d'œuvre des femmes a tout juste dépassé 50%, est progressivement tombé à 47% en 2018, et s'est maintenu à ce niveau depuis. Cela signifie que moins de la moitié des femmes en âge de travail sont entrées sur le marché du travail. La proportion des femmes participant au processus de paix reste encore plus faible.¹⁸

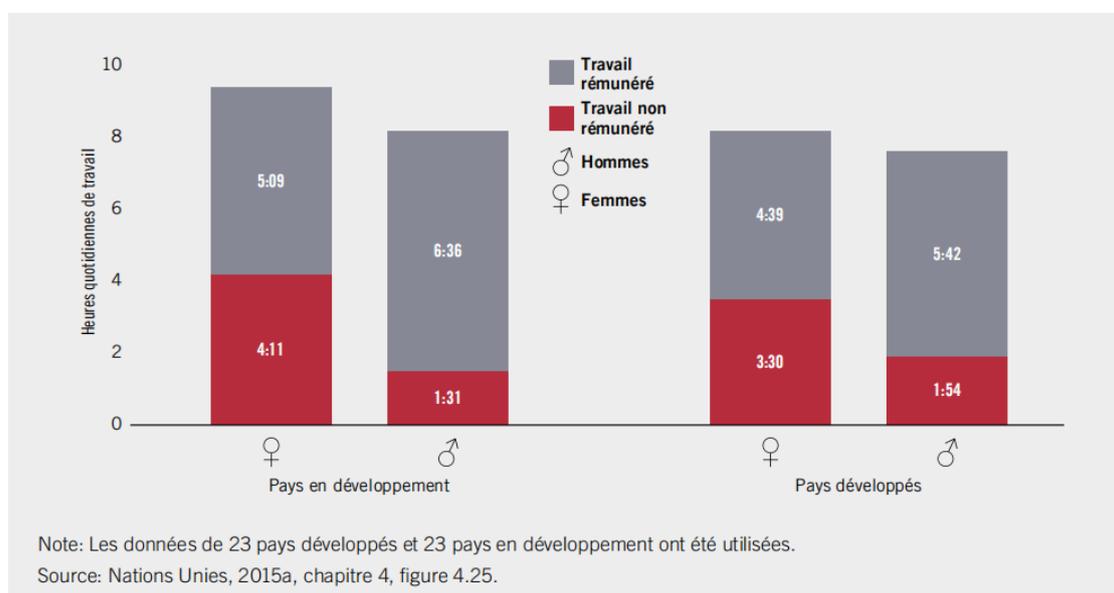


Figure 1 - Temps consacré au travail rémunéré et non rémunéré (actifs occupés), par sexe, 46 pays développés et en développement¹⁹

Partout dans le monde, les femmes effectuent la plupart des tâches ménagères, notamment les soins aux enfants et aux personnes âgées, la cuisine, le nettoyage et les travaux agricoles, etc. Au total, elles consacrent environ 3,4 heures par jour aux travaux ménagers, soit 2 heures de plus que les hommes en moyenne. Les femmes assument au moins 2 fois et demie plus de tâches ménagères et de services de soins non rémunérés que les hommes. Par rapport aux pays développés, dans les pays en voie de développement, surtout dans les zones post-conflit où la participation des femmes au processus de paix est de toute urgence, les femmes consacrent moins de temps à un travail rémunéré. En Afrique du Nord et en Asie occidentale, l'écart est encore plus grand,

¹⁸ Département des affaires économiques et sociales, 2020, *The World's Women 2020 : Trends and Statistics - Women and men in the labour force*. [En ligne] disponible sur : < <https://worlds-women-2020-data-undesa.hub.arcgis.com/app/27c1c1ad540347aabc70434238223919> >. (Consulté le 26, janvier, 2021)

¹⁹ OIT, 2016, *Les femmes au travail - Tendances 2016*, p. 15.

les femmes se livrant aux tâches ménagères 7 fois plus longtemps que les hommes. La plupart des femmes n'ont pas assez de temps et d'énergie pour s'engager dans un certain autre travail rémunéré. Cela restreint les droits économiques et politiques des femmes et est une entrave au renforcement de la participation des femmes au processus de paix. Si les employées ne peuvent pas bénéficier de la flexibilité au travail pour combiner efficacement le travail rémunéré avec l'inévitable travail non rémunéré, les droits économiques et politiques des femmes ne peuvent pas être garantis et la participation des femmes au processus reste faible.²⁰

Le faible niveau d'éducation est également l'une des principales raisons qui entravent la participation des femmes au processus de paix. Cependant, avant de maîtriser les connaissances et les compétences nécessaires pour entrer sur le marché du travail, les niveaux de prise de décision et la participation à la politique, l'éducation de base des femmes ne peut même pas être bien garantie. L'analphabétisme des femmes est causé par de nombreux facteurs connexes. Dans beaucoup de pays, les filles doivent aider à assumer les responsabilités familiales à un âge précoce, ce qui les empêche de recevoir une éducation formelle. Dans certains pays, l'éducation des femmes n'est pas considérée comme quelque chose d'important et entre parfois en conflit avec les rôles traditionnels que les femmes doivent assumer. Dans les pays à revenu faible et intermédiaire, sans parler des zones post-conflit, le taux d'achèvement de l'éducation des garçons est généralement plus élevé que celui des filles. Afin de renforcer la participation des femmes au processus de paix et aux opérations de maintien de la paix, avant tout, il faut faire de l'éducation primaire universelle obligatoire une priorité et protéger le droit des femmes à l'éducation, conformément aux lois internationales relatives aux droits de l'homme.

Manque de formation professionnelle

Au fur et à mesure du changement de la société internationale et de la situation sécuritaire, la connotation de maintien de la paix s'étend du domaine militaire à celui économique, politique, ainsi que d'autres domaines. Sous l'impulsion des missions plus complexes et pluralistes, la demande des Casques bleus, le nombre et l'ampleur des missions agrandissent à toute vitesse. Mais mener des formations professionnelles et unifiées devient une grande difficulté à franchir.

Pour une large part, les Casques bleus sont à l'origine des États membres dont le développement est vraiment inégal. Conformément à la Résolution 49/37 de l'Assemblée générale, les États Membres sont tenus de dispenser une formation préalable au déploiement à tous les membres du personnel des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Cela signifie que les soldats diffèrent grandement dans leur professionnalisme. À l'exemple de l'Afrique, elle envoie le plus nombreux personnel pour les missions de maintien de la paix, néanmoins la plupart d'entre eux ont un faible niveau d'instruction. À cause de la faiblesse de l'économie, certains gouvernements sont même incapables de fournir des formations complètes. Dans de nombreux pays, les femmes

²⁰ Département des affaires économiques et sociales, 2020, *The World's Women 2020 : Trends and Statistics - Time spent in unpaid work; total work burden; and work-life balance*. [En ligne] disponible sur : <<https://worlds-women-2020-data-undesa.hub.arcgis.com/app/6f02cbbfb8d34cb7806d21f4bd14e826>>. (Consulté le 27, janvier, 2021)

bénéficient d'une formation de base moins étendue que la plupart de leurs homologues masculins, surtout en langues étrangères, tel que l'anglais, ce qui limite leur rôle dans les opérations internationales.²¹ Par suite du manque de la formation professionnelle et du déséquilibre sexuel, les femmes possèdent moins d'opportunité d'être engagé conformément aux normes internationales dans les services militaires, surtout dans les postes importants.

Maintenant, il y a une dizaine de centres de formation de maintien de la paix dans le monde entier, même s'ils ne sont pas capables de populariser une formation complète. En 2016 et 2017, la Chine a organisé 2 stages internationaux des officières de maintien de la paix dont 80 participants au total. En raison de la forte demande, il est assez urgent de mettre en place des formations susceptibles d'aider les femmes à améliorer leur compétitivité.

Manque d'installations matérielles nécessaires pour les femmes

6,4% des 85,000 soldats en uniforme de la paix qui servent aujourd'hui dans les missions des Nations Unies sont des femmes, et ce nombre ne cesse d'augmenter.²² Au fil du temps, de nombreux progrès ont été réalisés en faveur du renforcement de la participation des femmes. Cependant, il est à noter que le fait de négliger les besoins de la vie et du travail des femmes entrave leur participation.

À l'égard du travail

L'année 2020 a marqué le 20^e anniversaire de l'adoption de la Résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Un papier politique publié par l'Institut international de la Paix a mentionné : *Tout d'abord les femmes, ensuite les soldats : les tabous et la honte auxquels confrontent les femmes militaires dans les opérations de la paix des Nations Unis*. Ce papier a interviewé les femmes dans les missions des opérations de la paix qui sont obligées de s'attaquer à plus des difficultés que leurs homologues masculins. La major Hudson a dit qu'elle avait contesté avec un expert militaire si les femmes doivent utiliser des armes qui leur conviennent. L'expert est fermement opposé à la fourniture d'équipements pratiques, même si le casque est trop grand pour couvrir les yeux des femmes. Selon Hudson, cela affecte directement la capacité de combat des femmes.

En réalité, c'est seulement un petit coin des difficultés devant les femmes, cet expert présente l'opinion de la plupart des personnes : les femmes sont anodines dans les opérations de paix, elles ne sont capables que de jouer un rôle insignifiant sous la protection des hommes. Les femmes portent souvent des vêtements mal ajustés et utilisent des armes mal à l'aise.

²¹ Elena Aoun, *Le renforcement du déploiement de Casques bleus féminins : Une longue et incertaine marche vers l' égalité des genres*, [En ligne] disponible sur : <https://www.observatoire-boutros-ghali.org/sites/default/files/Note_OBG_Genre_Elena-Aoun.pdf>. (Consulté le 26, janvier, 2021)

²² ONU News, 2020, *Deux femmes casques bleus récompensées pour leur travail en faveur de l' égalité des genres*, [En ligne] disponible sur : <<https://news.un.org/fr/story/2020/05/1069542>>. (Consulté le 26, janvier, 2021)

À l'égard de la vie

En plus des discriminations au travail, les femmes affrontent aussi des ennuis dans la vie quotidienne. Dans le registre des obstacles matériels aux vocations féminines au sein des opérations de paix, l'inadéquation des conditions d'accueil est aussi évoquée. Par exemple, l'Institut international de Paix présente une préoccupation des infrastructures dans les bases onusiennes. Il n'y a pas de portes dans les toilettes, les affiches inappropriées sont postées dans les gymnases. La caserne d'une certaine troupe à la disposition des femmes se place loin du camp de base, cela provoque non seulement des questions de sécurité mais aussi l'absence d'unité entre les femmes et leurs collègues masculins. Il est aussi à noter que la mauvaise situation sanitaire dans les bases entame fortement la santé des femmes. Elles sont plus vulnérables aux maladies gynécologiques dans telles conditions de vie.

Il est bien difficile de préciser les obstacles auxquels les femmes sont forcées à confronter. Bien que les actions onusiennes visant à promouvoir la participation des femmes au processus de paix aient gagné des fruits, on est encore loin d'atteindre l'objectif. Les États devraient faire tous leurs efforts pour que les femmes jouent un rôle effectif dans tous les domaines, plutôt que d'offrir aux femmes un petit nombre de postes symboliquement pour atteindre le quota requis. Le développement de l'infrastructure des femmes démontre la détermination à respecter les opérations de maintien de la paix et à promouvoir l'équilibre sexuel.

Absence de publicité et d'accès aux informations généralisés, véritables et efficaces

Manque de conscience et de capacité d'envoyer des femmes Casques bleus

Malgré l'augmentation du nombre de femmes dans les opérations de maintien de la paix, la faible croissance n'a pas sensiblement amélioré le statut et le taux de participation des femmes. Cela est dû en partie au manque de sensibilisation et de capacité pour la participation des femmes en tant qu'une partie importante à la force de maintien de la paix.

La question de la sensibilisation peut être considérée dans 2 groupes différents, l'un étant les supérieurs des États membres qui ont un préjugé conscient ou inconscient à l'égard du processus de sélection. Ce déficit de sensibilisation s'explique par une méconnaissance de la Résolution 1325 et de la politique des Nations Unies en matière d'égalité des sexes. Certes, la plupart des États membres sont de l'objectif des Nations unies à savoir la réalisation de l'égalité des sexes dans les missions de maintien de la paix, mais ils ont seulement effleuré la notion d'accroissement de l'influence des femmes dans les Résolutions, soit simplement augmenter le nombre de femmes soldats, sans prendre de mesures plus profondes et plus fondamentales. D'après un rapport du Service intégré de formation des Nations Unies, il est clair que de nombreux États membres remettent en question le fondement de l'objectif des Nations unies d'augmenter le nombre

de femmes en uniforme dans les missions, et que la thèse selon laquelle la participation des femmes augmente l'efficacité opérationnelle des missions ne suffit pas à justifier une action plus énergique.

Le deuxième groupe est constitué par les femmes locales dont le manque de vocation de rejoindre la force de maintien de la paix se reflète dans le faible attrait des militaires pour le personnel féminin. La plupart des jeunes femmes qui sortent de l'école ne trouvent pas les rôles militaires attrayants et peuvent se heurter à la résistance de leurs parents, au manque d'information à l'école et à la désapprobation de leurs camarades. Le manque de femmes dirigeantes aux postes de haut niveau, dû au faible nombre de femmes dans les forces armées des États membres, a laissé la situation dans une impasse difficile à sortir.

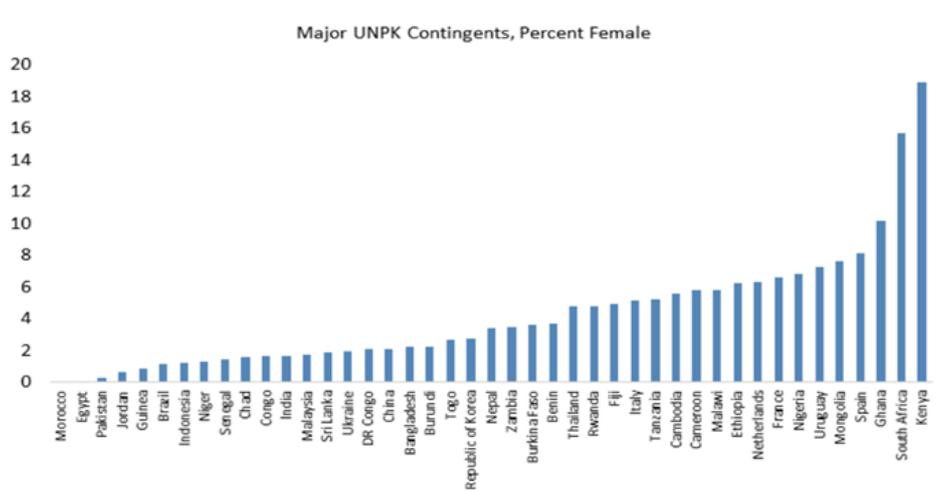


Figure 2-Maintien de la paix des Nations Unies, pourcentage de femmes dans les principaux contingents²³

Outre ces obstacles, le taux d'hémorragie est élevé à tous les stades de la carrière militaire d'une femme. Ce phénomène est dû à l'incapacité du gouvernement à offrir aux femmes un moyen stable de communiquer avec leur famille. En Égypte, ce phénomène est particulièrement évident²⁴. L'Égypte fait partie des dix premiers pays fournisseurs de troupes, mais c'est dans cette cohorte que l'on enregistre le moins de femmes déployées dans des missions. Cependant, il existe un certain nombre de cas positifs ayant bien traité ce problème, comme le premier contingent de police entièrement féminin pour le maintien de la paix des Nations Unies venu d'Inde. Selon les rapports, le gouvernement a pris soin de la sécurité des femmes, les aidant même à maintenir un contact régulier avec leurs familles grâce à des dispositifs de communication.

²³ Charles Kenny, 2016, *Using Financial Incentives to Increase the Number of Women in UN Peacekeeping*, Center for Global Development, Figure 3.

²⁴ Kacie Candela, Pass Blue, 2018, *Women in Peacekeeping: A Status Report*, [En ligne] Disponible sur: <<https://deeply.thenewhumanitarian.org/peacebuilding/community/2018/08/17women-in-peacekeeping-a-status-report>>.

En plus de la capacité d'assurer la liaison familiale, les questions de sécurité des Casques bleus sont également devenues l'un des obstacles à l'augmentation de la proportion des femmes pour les États membres, en particulier dans les cas de conflits intenses sur le terrain et d'environnements dangereux. La proportion de femmes dans les forces armées varie considérablement d'une région à une autre, de moins de 1 % au Bangladesh et dans d'autres pays se trouvant dans des situations similaires, à entre 10 et 20 % dans certains pays développés et en développement. Les femmes soldats sont moins présentes dans les opérations de maintien de la paix où il y a eu plus de décès de soldats de la paix et où le niveau local de violence sexuelle est plus élevé. Dans les opérations de maintien de la paix considérées comme les plus risquées sur ces plans, la proportion de femmes soldats est inférieure à 0,5 %, contre 5,5 % pour les opérations les moins risquées.²⁵ En fait, les femmes peuvent performer avec la même excellence que leurs homologues masculins en tant que Casques bleus dans les environnements les plus dangereux et les plus difficiles.

Accès inconnu aux recrutements des opérations de maintien de la paix

La généralisation des accès aux recrutements aux opérations de maintien de la paix influence également la participation des femmes dans le processus de paix. Les femmes prêtes à contribuer au maintien de la paix ne manquent pas dans le monde entier. Cependant, l'accès mal connu est donc un grand obstacle pour les femmes qui ont envie de devenir les Casques bleus. Faute d'information du recrutement opportune et fiable, elles ratent souvent l'occasion de participer au travail de l'ONU.

Les Casques bleus sont composés des civils, des militaires et des policiers. Pour devenir un civil, il est clairement montré sur le site des recrutements de l'ONU pour que le public voie les postes actuellement vacants. En raison de l'ONU n'a pas sa propre force militaire, les forces onusiennes de maintien de la paix sont tributaires des contingents fournis par les États Membres. Toutefois, de nombreuses femmes militaires ont indiqué que pas mal de postes ou opportunités liés aux opérations de maintien de la paix étaient souvent propagés par le moyen du bouche-à-oreille dans leur « cercle des gens de connaissance. »²⁶ Dans les forces de maintien de la paix où les hommes prédominent, tel moyen ci-dessus désavantage manifestement les femmes. Par conséquent, pour l'ONU et ses États membres, l'élargissement des moyens de participation des femmes aux opérations de maintien de la paix est sans aucun doute la base de la promotion de la participation des femmes, l'ONU et les États membres doivent continuer à conjuguer leurs efforts dans le but de parvenir à la parité entre les sexes.

²⁵ Charles Kenny, 2016, *Using Financial Incentives to Increase the Number of Women in UN Peacekeeping*, Center for Global Development, p6.

²⁶ *D'abord les femmes, ensuite les soldats ? — Analyse des défis auxquels sont confrontées les femmes Casques bleus.* [En ligne]. Traduit du chinois. Disponible sur : <<https://news.un.org/zh/story/2020/10/1069962>>. (Consulté le 25 janvier 2021).

Exploitation et abus sexuels compromettent la crédibilité et la validité des Casques bleus

À partir de 2003, l'ONU prête une grande attention sur cette affaire, elle enregistre toutes les accusations de l'exploitation et les abus sexuels chaque année. Cependant, le taux de crime reste considérable. De 2003 à aujourd'hui, les troupes de maintien de la paix occupent plus de 65% dans toutes les accusations de l'exploitation et les abus sexuels.²⁷

Ces Casques bleus devraient être de puissants modèles, mais ces crimes accroissent les souffrances du peuple local qui a déjà subi les effets dévastateurs de la guerre et du conflit civil. Malgré que l'ONU ait intensifié la répression contre l'exploitation et les abus sexuels, les résultats ne sont pas satisfaisants. Tout d'abord, à cause du rapport de force inégale et de la méconnaissance, les victimes ne se rendent pas compte que leur droit est envahi et qu'elles ont le droit d'accuser ces agressions. Même si elles ont l'intention de se protéger, le mouvement fréquent des personnels militaires porte aussi la barrière. L'hystérésis de l'examinations entraînent aussi de nombreuses difficultés pour régler le comportement des Casques bleus. Les membres militaires des contingents nationaux jouissent des privilèges et immunités spécifiés dans l'accord sur le statut des forces.²⁸ Le personnel de maintien de la paix en abuse souvent en profitant de la nébulosité de la définition. Pour le reste, les femmes qui constitue une très petite minorité dans les troupes rendent plus difficile pour les victimes d'obtenir de l'aide de même sexe.

Comme ce que dit le projet de Résolution A/59/710, si les personnels de maintien de la paix commettent des faits d'exploitation et d'abus sexuels, la réputation des Nations Unies et des forces de maintien de la paix sera durement atteinte. Cela fera perdre aux populations locales telles que les femmes et les enfants leur confiance dans les opérations de maintien de la paix.

²⁷ WAN Qian, 2017, *Study on Sexual Exploitation and Abuse by Peacekeepers*, Xiangtan University, p.9.

²⁸ UNSC, 2005, A/59/710, Article 19, [En ligne] disponible sur : <<https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N05/247/91/PDF/N0524791.pdf?OpenElement>>. (Consulté le 26, janvier, 2021)

Actions existantes

Coopération avec le Département des opérations de maintien de la paix

Les personnels féminins dans des opérations de maintien de la paix se trouvent au cœur du succès du mandat « des femmes, la paix et la sécurité », faisant preuve le potentiel des femmes comme agents capables de participer activement à la gestion et au règlement des conflits armés. La présence de femmes au niveau du terrain, en particulier à des postes de commandement, encourage d'autres femmes et filles à participer et à diriger.²⁹ D'ailleurs, les femmes Casques bleus élargissent l'éventail de compétences et de capacités dont disposent toutes les catégories de personnel, améliorent l'efficacité opérationnelle ainsi que l'image, l'accessibilité et la crédibilité des missions aux yeux de la population locale.³⁰

La Résolution 1325 se déclare prêt à incorporer la démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les opérations de maintien de la paix, et prie instamment le Secrétaire général de garantir la participation des femmes aux opérations sur le terrain en fonction des conditions réelles. (Voir la Résolution 1325 (2000), adoptée par le Conseil de sécurité, paragraphe 5.) La Résolution 2122 explicitement demande que le Département des opérations de maintien de la paix (DPO) présente des informations actualisées et des recommandations sur les questions concernant les femmes et la paix et la sécurité dans leurs exposés périodiques. (Voir la Résolution 2122, adoptée par le Conseil de sécurité, paragraphe 2.) La Résolution 2242 demande que le DPO inclue l'analyse des disparités entre les sexes et l'expertise technique en la matière dans toutes les étapes de la planification des missions, de l'élaboration, de l'exécution et de l'examen des mandats et du retrait des missions (Voir la Résolution 2242, adoptée par le Conseil de sécurité, paragraphe 7.), et que les postes de conseiller principal et les autres postes de spécialiste de la problématique hommes-femmes soient inscrits au budget et rapidement pourvus.

À présent, toutes les missions de maintien de la paix multidimensionnelles comprennent des groupes chargés des questions de genre et ont déployé des conseillères et conseillers pour la protection des femmes. Tous les mandats des missions comportaient des dispositions relatives aux femmes et la paix et la sécurité, presque toutes les directives relatives aux composantes militaires et de police des missions comprenaient des instructions particulières sur la sécurité des femmes.

En 2018, le DPO et le Département de l'appui aux missions ont élaboré une stratégie sur la parité des sexes pour le Siège, et une autre stratégie sur la parité des genres applicables au personnel en tenue des secteurs militaire, policier, judiciaire et pénitentiaire.

²⁹ Groupe de travail des ONG sur les femmes et la paix et la sécurité, déclaration lors du débat public du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, 2008.

³⁰ ONU Femmes, 2015, *Étude mondiale sur la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies*, p. 141.

- L'Équipe spéciale du DPO sur des questions de genre sont notamment chargés de donner des conseils stratégiques aux cadres supérieurs sur la promotion de ces mandats, les faciliter et les coordonner, de renforcer les capacités et savoir-faire du personnel de maintien de la paix concernant la problématique de genre.
- Les coordonnatrices et coordonnateurs des questions de genre soutiennent la mise en œuvre des mandats concernant les femmes, la paix et la sécurité dans leurs bureaux, sections et groupes respectifs et les représentent au sein de l'Équipe spéciale des questions de genre qui se réunit chaque trimestre. Ils apportent un appui quotidien en matière d'égalité des genres, identifient les points d'entrée pour l'intégration de l'égalité des genres dans les fonctions respectives et contribuent aux stratégies et aux plans de mise en œuvre de l'égalité des genres du DPO.

Plusieurs histoires vécues sur le terrain racontent comment les Casques bleus œuvrent à l'autonomisation des femmes et à l'application de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité. À Haïti, le Bureau de la Parité de MINUSTAH assure des cours de formation sur les questions de genre au personnel de la mission, organise la formation pour des femmes candidates de différents partis politiques aux élections pour renforcer leur confiance et capacité, et soutient les efforts de mobilisation du « Réseau des Femmes Candidates pour Gagner » dans le cadre du processus électoral.³¹ En République démocratique du Congo, le Bureau chargé des questions liées au genre de MONUSCO contribue à l'intégration de la dimension de genre dans le travail quotidien et les activités de la mission. Il engage les organisations de la société civile de femmes dans les mécanismes de protection à la base, tels que les comités locaux de protection qui tentent de renforcer la résilience de la communauté.³²

Malheureusement, ces innovations sont certes prometteuses, toutefois elles demeurent sporadiques et limitées, il s'agit plus souvent de projets pilotes et d'initiatives spéciales que d'activités centrales à l'opération tout entière. Elles reçoivent peu de soutien continu de la part de la direction des missions, pour qui elles représentent une case à cocher plutôt qu'un outil concret permettant d'améliorer l'efficacité opérationnelle de maintien de la paix de l'ONU.

31 MINUSTAH, *site de l' Activité de MINUSTAH _Genre*, [En ligne] disponible sur : <<https://minustah.unmissions.org/genre>>. (Consulté le 27, janvier, 2021)

32 MONUSCO, *site de l' Activité de MINUSTAH _Genre _Bureau Genre*, [En ligne] disponible sur : <<https://monusco.unmissions.org/bureau-genre-mandat-et-objectifs>>. (Consulté le 27, janvier, 2021)

Coopérations avec les pays fournisseurs

Étant donné que l'ONU ne possède pas sa propre force militaire, les pays fournisseurs représentent un participant important aux opérations de maintien de la paix. La promotion de la participation des femmes dans le processus de paix nécessite bien le soutien et la coopération des États membres.

Argentine et Uruguay

En tant que pays leader de paix et de sécurité, l'Argentine focalise aussi l'égalité des sexes, dispose d'un « bureau de l'égalité des sexes » au sein du ministère du CAECOPAZ (le Centre argentin de formation aux opérations de la paix). Le 24 avril 2012, organisé par ONU Femmes en collaboration avec les gouvernements de l'Argentine et de l'Uruguay, la CAECOPAZ a tenu un atelier dont le sujet était la violence sexiste dans les opérations de maintien de la paix. L'atelier a analysé des études de cas basées sur les missions des Nations Unies en Haïti et en République démocratique du Congo pour le but de former les soldats à la prévention et à l'intervention. Patrick Cammaert, général à la retraite, a déclaré que l'intégration du genre dans les opérations de paix a des implications très pratiques et opérationnelles.³³

Kenya

La mise en place du Comité d'application de la réforme des forces de police en 2010 a marqué l'établissement du partenariat entre ONU Femmes et la police kényane. Au Kenya, la proportion de femmes dans la police kényane n'est que de 11%. Néanmoins, la participation politique des femmes kényanes est garantie au niveau législatif : la Constitution kényane exige les agences gouvernementales à maintenir un équilibre entre les sexes. Il est nécessaire que le nombre d'un sexe ne dépasse pas les deux tiers dans un quelconque organe gouvernemental. D'une part, cette mesure législative a permis aux organes gouvernementaux kényanes d'imposer de fortes restrictions sur la proportion sexuelle afin d'éviter le phénomène des hommes dominant les départements gouvernementaux. D'autre part, elle protège légalement le droit des femmes à participer à la vie politique, favorisant ainsi qu'elles participent au processus de paix.

En outre, le gouvernement du Kenya a créé une association de femmes agents de police afin de promouvoir leur rôle dans l'application de la loi et les réformes de la sécurité. Grâce à cette plate-forme, les policières peuvent améliorer leurs compétences en matière de leadership, s'entraider et promouvoir certaines politiques sensibles au genre. La création de cette association kényane offre une bonne opportunité aux femmes. Elle encouragera et poussera beaucoup les femmes à s'engager dans les activités liées à la sécurité et à la paix.³⁴

³³ *Programme de sensibilisation à la question de l'égalité des sexes en Argentine.* [En ligne]. Disponible sur : <<https://www.unwomen.org/fr/news/stories/2012/5/gender-training-for-peacekeepers-in-argentina>>. (Consulté le 25 janvier 2021).

Canada

Comme la participation des femmes aux opérations de paix est un facteur clé pour le processus de paix, le Canada a lancé l'Initiative Elsie pour le projet mentionné ci-dessus lors de la Conférence ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix tenue à Vancouver en 2017, et le terme de « la participation concrète » est émergé pour la première fois. (« La participation concrète » se manifeste par la présence et le leadership des femmes dans les opérations de paix des Nations Unies, sans égard pour leurs rangs et fonctions.) Au cours des dernières décennies, les projets lancés et les changements à ce facteur ont peu progressé. Dans ce contexte, Initiative Elsie est née de la collaboration entre l'ONU et la communauté internationale, dans le but d'éliminer les obstacles à l'accroissement de la participation concrète des femmes en uniforme dans les opérations de paix des Nations Unies, surtout dans les forces policières et militaires.

Le rôle dirigeant du Canada dans le cadre de l'Initiative Elsie est assorti des activités, par exemple : établir des partenariats bilatéraux d'assistance technique et de formation avec le Ghana et la Zambie (les 2 institutions ont connu des succès remarquable en matière d'égalité des genres dans les opérations de paix des Nations Unies) pour élaborer les meilleures pratiques dans d'autres pays fournisseurs ; constituer un fonds quinquennal (2019-2024) appelé le Fonds de l'Initiative Elsie pour les femmes en uniforme dans les opérations de paix pour favoriser le déploiement accru de femmes en tant que forces militaires ou de police dans les opérations de la paix des Nations Unies.³⁵

Coopération avec les ONG locales

La coopération avec les ONG (Organisation Non Gouvernementale) joue un rôle important dans la promotion de la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix dans le passé et le futur. En tant que solutionneur de problèmes dans la société civile locale, l'alerte précoce des ONG sur les problèmes et l'accès direct à l'information ne peuvent être ignorés. Les ONG sont aussi souvent considérées comme un sujet dans le processus de négociation, en travaillant avec les Nations unies pour développer un plan d'action de maintien de la paix pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 (2000).

La coopération avec les ONG a joué un rôle clé dans la promotion des femmes dans le cadre du processus de paix à Mindanao, qui a abouti aux pourparlers de paix entre le gouvernement Philippin et le Front Islamique de Libération Moro (FILM). L'inégalité historique qui est à l'origine des conflits violents apparemment insolubles à Mindanao est le résultat de nombreux conflits causés par l'exclusion sociale et la marginalisation,

34 Le 19 septembre 2012, Nouvelles d' ONU Femmes. *Le Kenya prend des mesures pour renforcer la présence des femmes au sein de sa force de police et pour améliorer leur environnement de travail* [en ligne]. Disponible sur : <<https://www.unwomen.org/fr/news/stories/2012/9/kenya-moves-to-increase-women-in-its-police-force-and-improve-their-work-environments>>. (Consulté le 25 janvier 2021).

35 L' Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix. [En ligne] disponible sur : <https://www.international.gc.ca/world-monde/issues_developpement-enjeux_developpement/gender_equality-egalite_des_genres/elsie_initiative-initiative_elsie.aspx?lang=fra>. (Consulté le 23, janvier, 2021)

la dépossession des terres et des ressources naturelles, la mauvaise gouvernance et la faible application des lois. Pour résoudre ce problème, les femmes ont créé la Commission de Mindanao sur les Femmes (CMF), une organisation non gouvernementale qui compte parmi ses membres des femmes musulmanes, chrétiennes et indigènes. Elles organisent l'accès des femmes aux cercles de paix à travers Mindanao, tiennent des réunions d'échange annuelles et nomme des femmes à des postes clés dans le processus de paix, et ont réussi à augmenter la participation des femmes dans la politique, l'armée et la formation.

Dans le domaine de l'émancipation politique, de 2001 à 2010, le candidat du CMF s'est assis non seulement à la table des négociations du côté du gouvernement, mais cette personne a toujours été liée au mouvement pour la paix et les femmes à Mindanao, et a bénéficié du soutien des groupes de femmes. En 2006, le CMF a approché le gouvernement et le Front islamique de libération moro (MILF) pour engager le MNLF dans des négociations et a inclus des propositions spécifiques de dispositions relatives à l'égalité des sexes dans un projet soumis au Congrès philippin en 2013.

En termes d'opérations militaires, en 2009, lorsque la composante de protection des civils du Groupe de contrôle international a été créée, le Caucus pour la paix de Mindanao a formé le premier contingent entièrement féminin à établir un mécanisme indépendant de protection des civils dans le cadre de la surveillance du cessez-le-feu.

En termes de formation, le MCW a collaboré avec les Nations unies dans le cadre de nombreuses activités de renforcement des capacités visant à exposer les femmes à des éléments du droit national et international particulièrement pertinents pour la situation des femmes, tels que la *Magna Carta des femmes* et la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*.

Des coopérations fructueuses ne manquent pas dans d'autres pays. Au Danemark, le ministère des affaires étrangères et le ministère de la défense ont coopéré avec les ONG danoises pour l'élaboration du plan d'action national en organisant un débat ouvert sur la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies avec le Conseil des femmes danoises en 2005, et une coopération similaire a eu lieu en Suède. Le gouvernement Norvégien a mis en place des processus ouverts fondés sur l'expertise des ONG et les efforts de paix. En tant que facilitateur à long terme de plusieurs négociations entre des parties au conflit, la coopération de la Norvège avec les ONG peut remédier aux structures informelles déjà commercialisées et au manque de transparence des négociations et les rendre plus conformes aux dispositions de la Résolution 1325, en favorisant une représentation égale.

Coopération avec les organisations régionales

Les faits montrent que la participation d'un plus grand nombre de femmes Casques bleues mène à des stratégies de protection plus crédibles et permet de rapporter fidèlement plus d'incidents de violence sexuelle, ce qui réduit l'exploitation et des abus sexuels. De même, les femmes participantes peuvent accéder plus facilement aux réseaux de femmes et négocier avec des femmes qui ont des besoins et des perspectives différentes sur une paix durable. En Afrique, bien que les femmes africaines constituent 72% de la main-d'œuvre agricole, 70% du secteur informel et plus de 70% du personnel de santé de première ligne,³⁶ seule 3,7% du personnel militaire au sein de la MINUSCA (la Mission des Nations Unies en République centrafricaine) sont des femmes.³⁷ La contribution des femmes africaines au développement socio-économique du pays dans le processus de paix n'a pas été reconnue ou a été sous-estimé.

Par conséquent, afin de renforcer le leadership des femmes à tout niveau dans le changement social en Afrique, ONU Femmes et l'Union africaine ont établi conjointement le Réseau des femmes africaines dirigeantes (AWLN). Cette plate-forme régionale a été officiellement lancée au siège des Nations Unies à New York en juin 2017. AWLN rassemble plus de 500 femmes dirigeantes africaines de divers secteurs tels que le pouvoir public, le secteur privé, les organisations sociales et l'enseignement supérieur. Le but de sa création est de promouvoir, former et soutenir les femmes dirigeantes, stimuler leur leadership et d'accroître leur participation et influence dans le processus de paix. Le Fonds pour le leadership des femmes africaines a été créé en décembre 2017, ce qui fournit un soutien technique et financier nécessaire pour l'autonomisation des dirigeantes africaines.

Depuis sa création, le Réseau des femmes africaines dirigeantes s'engage à renforcer la voix et la participation des femmes leaders, en particulier de la jeune génération dans le domaine politique par le biais de projets phares de l'apprentissage par les pairs, du partage d'expériences et des dialogues intergénérationnels, etc. Cela favorise beaucoup les contributions des femmes à la gouvernance, à la consolidation de la paix, à la transformation économique et sociale, ainsi qu'à d'autres domaines.

La paix et la sécurité restent longtemps des défis cruciaux auxquels l'Afrique est confrontée. Les 6 piliers du travail de l'organisation comprennent « paix et sécurité », ce qui est étroitement lié au processus de paix. Les femmes jouent un rôle irremplaçable dans la réponse aux crises et la reconstruction de la paix. Par conséquent, AWLN espère développer davantage le leadership des femmes dans le traitement des conflits, la médiation des différends et la construction de la paix.

³⁶ Afrique Renouveau, 2020, *Réseau des femmes africaines dirigeantes ; un mouvement pour la transformation de l' Afrique*. [En ligne] disponible sur : < <https://www.un.org/africarenewal/fr/a-la-une/reseau-des-femmes-africaines-dirigeantes-un-mouvement-pour-la-transformation-de-lafrique> >. (Consulté le 23, janvier, 2021)

³⁷ ONU, 2019, *La participation des femmes aux opérations de paix est cruciale pour la prévention des exactions*. [En ligne] disponible sur : < <https://news.un.org/fr/story/2019/03/1039911> >. (Consulté le 23, janvier, 2021)

À l'heure actuelle, AWLN a établi des sections régionales en République démocratique du Congo, au Kenya, en Côte d'Ivoire, en Éthiopie, etc. L'année 2020 est l'anniversaire de la déclaration et de la plate-forme d'action de Pékin, AWLN a voulu le commémorer en lançant 25 sections nationales à travers l'Afrique.

Mesures possibles

Faire de la participation des femmes au processus de paix une norme internationale

Les femmes sont les agents actifs de la paix dans les conflits armés. Reconnaître et intégrer les différentes compréhensions, expériences et capacités des femmes dans divers aspects des opérations de maintien de la paix de l'ONU sont essentiel pour assurer le succès des efforts de maintien de la paix et garantir une paix durable.

La Résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et les 8 Résolutions ultérieures sur les femmes, la paix et la sécurité abordent la question de l'impact des violences sexuelles, promeuvent la définition, la mise en œuvre des mesures et de normes visant à assurer le suivi de l'exécution des mandats relatifs aux questions concernant les femmes, la paix et la sécurité. Elles assurent la formation et le renforcement des capacités du personnel de maintien de la paix sur l'égalité de genre, appellent à une participation plus globale de la société civile et facilitent une meilleure compréhension de la dynamique du genre dans les conflits. La mise en œuvre des priorités relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité fait partie de l'engagement politique incluse dans l'initiative du Secrétaire général « Action pour le maintien de la paix ». Cette initiative met l'accent sur l'importance d'assurer la participation pleine et significative des femmes à toutes les étapes du processus de paix, aussi dans les recherches de solutions politiques sur un pied d'égalité, dans l'intention de garantir un maintien de la paix efficace.

Pour appuyer les activités de la promotion pratiquées par l'ONU, les États membres ont déployé des conseillers en matière de genre dans toutes les missions de maintien de la paix afin de faire attention à la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans toutes les fonctions de maintien de la paix. Les conseillers pour la problématique femmes-hommes et leurs équipes travaillent sans relâche pour assurer que les voix, les besoins et les priorités des femmes et des filles sont pris en compte dans toutes les fonctions. Aujourd'hui, de plus en plus de pays se rendent compte de l'importance de la participation des femmes dans les missions de maintien de la paix et cela a formé progressivement un consensus international qui donne un coup de main aux femmes à poursuivre leur valeur dans le processus de paix.

Promouvoir la participation égale des sexes au processus de paix

En 2009, l'ONU a lancé une campagne dotée d'un objectif ambitieux : les femmes devront compter pour un cinquième des effectifs de la Police des Nations Unies (UNPOL) d'ici 2014. Bien que le pourcentage de femmes ait augmenté depuis, la campagne n'a pas encore atteint sa cible.

En 2020, les femmes ne représentaient que 6.6% en moyenne des effectifs militaires participant à des missions de l'ONU. L'une des principales raisons pour cette faiblesse des effectifs féminins est que la féminisation des armées nationales des principaux pays fournisseurs de contingents tient elle-même un taux très bas.

PAYS FOURNISSEUR DE CONTINGENTS	% DE FEMMES DANS L'ARMÉE
1 Bangladesh	3
2 Pakistan	1
3 Inde	4
4 Éthiopie	7
5 Rwanda	2
6 Népal	2
7 Sénégal	4
8 Ghana	17
9 Nigéria	10,5
10 Égypte	*
11 Chine	*
12 Indonésie	2
13 Tanzanie	*
14 Maroc	3
15 Afrique du Sud	34

* Chiffres non disponibles pour ces pays fournisseurs de contingents.

Tableau 3-Pourcentage de personnel militaire féminin dans les forces armées,

15 principaux pays fournisseurs de contingents aux missions de l'ONU sur le terrain, 2015³⁸

En fin de compte, la réalisation de la parité entre les deux sexes dépend des efforts collectifs des États membres. Dans ce but, ils devraient veiller à ce que les informations sur les possibilités de déploiement aux décideurs et aux femmes officiers des services nationaux soient suffisamment diffusées, que davantage de femmes soient recrutées et formées dans les services nationaux, et que toutes les nominations et tous les déploiements dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies atteignent ou dépassent les objectifs de parité hommes-femmes en uniforme.³⁹

³⁸ ONU Femmes, 2015, *Étude mondiale sur la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies*, p. 141.

Les États membres devraient adopter une prime d'équilibre entre les sexes. Il s'agit non seulement le pourcentage de femmes dans le contingent, mais aussi leurs grades et fonctions, ainsi que la formation spéciale sur les questions de genre que le contingent a suivie.⁴⁰ De même, les budgets de maintien de la paix devraient allouer des fonds suffisants pour mieux accueillir un nombre accru de femmes dans les contingents militaires en opérant les changements voulus dans les installations et la vie de la mission. De plus, les pays fournisseurs devraient fournir une formation à tous les membres des contingents et du personnel de police afin de les préparer pour accomplir leurs fonctions concernant problématique de genre.

D'ailleurs, les discussions directives et régulières entre la mission des Nations unies et les groupes féministes revêtent une importance cruciale pour accroître la participation des femmes. Historiquement, la participation des femmes au processus de paix officielle a été étroitement liée à la pression concertée des organisations des femmes. Grâce à les consultations régulières avec le Comité consultatif des femmes syriennes et à la sensibilisation dirigée par le Bureau de l'Envoyé spécial, les femmes composent 28% des sièges dans la Commission constitutionnelle pour la République arabe syrienne. C'est un modèle pour référence dans d'autres processus.

Les partenariats avec les dirigeantes et organisation féministes sont également essentiels pour permettre aux femmes de diriger et de créer des solutions politiques dans des opérations de paix. Par exemple, en Mali, la mission des Nations unies et ONU Femmes ont établi une « Case de la paix », qui réunit 76 organisations de femmes de divers groupes ethniques avec un objectif commun -- la restauration de la paix.

Finalement, il faut que le DPO inclue l'analyse des disparités des genres et l'expertise technique en la matière dans toutes les étapes de la planification des missions, de l'élaboration, de l'exécution et de l'examen des mandats et du retrait des missions, en s'assurant que les besoins des femmes et la participation de celles-ci sont intégrés. Des règlements administratifs et budgétaires favorable des Nations Unies fonctionneront comme incitation pour que les pays fournisseurs désignent plus de femmes dans la mission et, particulièrement, dans postes de haut rang. (Voir la Résolution 2242 adoptée par le Conseil de sécurité, paragraphe 7.)

39 Nations Unies Maintien de la Paix, *site de Nations Unies Maintien de la Paix_Ce Que Nous Faisons*, [En ligne] disponible sur : <<https://peacekeeping.un.org/fr/promoting-women-peace-and-security>>. (Consulté le 28, janvier, 2021)

40 Nations Unies, 2012, *Human Rights Screening of United Nations Personnel*. [En ligne] disponible sur: <https://police.un.org/sites/default/files/policy_on_human_rights_screening_of_un_personnel_december_2012.pdf>. (Consulté le 28, janvier, 2021)

Élargir l'accès au processus de paix pour les femmes

L'aspect initial et le plus fondamental pour faire avancer la participation des femmes au processus de paix réside dans le point d'entrée, c'est-à-dire les accès, y compris leurs critères de promotion et de recrutement. Le pourcentage actuel de femmes dans les opérations de paix parmi l'ensemble du personnel international est d'environ 28,3 %. Sur la base du taux annuel actuel de progression du recrutement et de la fidélisation du personnel international et du personnel féminin dans les opérations de paix des Nations unies (données 2005-2015), il faudra 703 ans pour atteindre la pleine parité entre les sexes.⁴¹ L'égalité des sexes ne peut être atteinte qu'en améliorant les faiblesses existantes en matière de participation et d'influence des femmes, qu'en les reconnaissant comme des agents clés d'un changement pacifique, et qu'en permettant et en encourageant les femmes à améliorer les écarts politiques existants et à trouver des voies innovantes pour atteindre l'égalité des sexes.

En ce qui concerne l'élargissement de l'accès des femmes à la participation, 3 aspects peuvent être considérés : la réduction des critères discriminatoires à l'égard des femmes, l'accroissement de l'autonomie politique des femmes et l'amélioration des mécanismes de formation aux compétences des femmes. En termes de critères de recrutement, de 2017 à aujourd'hui, ONU Femmes travaille avec le DOMP pour résoudre les problèmes structurels et systémiques qui empêchent les femmes officiers d'être nommées au stade de la présélection dans les pays contributeurs de police.

Dans le domaine de l'autonomisation politique des femmes, les réformes sont nécessaires pour qu'ONU Femmes travaille avec les institutions nationales dans le but d'augmenter l'influence des femmes aux décisions publiques. L'une des priorités est la croissance de proportion de femmes dirigeantes, tandis qu'ONU Femmes défend et promeut l'inclusion des femmes dans les processus politiques et électoraux, la gouvernance nationale et les structures du secteur de la sécurité. Davantage de femmes sont incluses dans le processus de paix en tant qu'observatrices chargées de surveiller les accords de cessez-le-feu et la gestion et la prévention des conflits. La participation des femmes aux négociations politiques et au processus de mise en œuvre des accords est élargie.

En outre, ONU Femmes formulera un plan d'action sur les femmes, la paix et la sécurité sur demande, et organisera des cours préparatoires pour les futures femmes Casques bleus afin d'aider à la l'instauration de la paix et la restauration des fibres sociales. ONU Femmes continuera d'offrir des cours similaires pour former des femmes officiers et augmenter le nombre de femmes militaires disponibles pour un déploiement dans les missions des Nations Unies.

Des modèles plus innovants sont nécessaires pour renforcer l'influence des femmes, y compris, mais pas seulement la promotion d'images des femmes en tant que dirigeantes sur les médias sociaux. ONU Femmes a fourni une assistance en matière de plaidoyer et de sensibilisation par le biais de sa plate-forme de communication, aussi sous la forme d'un modèle et d'un répertoire de politiques de genre du système des Nations Unies. ONU

41 UN Women, 2017, *System-wide Strategy on Gender Parity*, p10

Femmes a continué de promouvoir des messages clés pour renforcer la participation des femmes sur le terrain et dans les opérations de maintien de la paix, et à plaider pour l'amélioration des conditions de travail et des politiques visant à faciliter leur participation aux opérations. De plus, cette entité continue d'offrir des conseils de fond et de soutenir l'élaboration de nouvelles campagnes d'information du public, selon les besoins.

Intégrer la dimension de genre

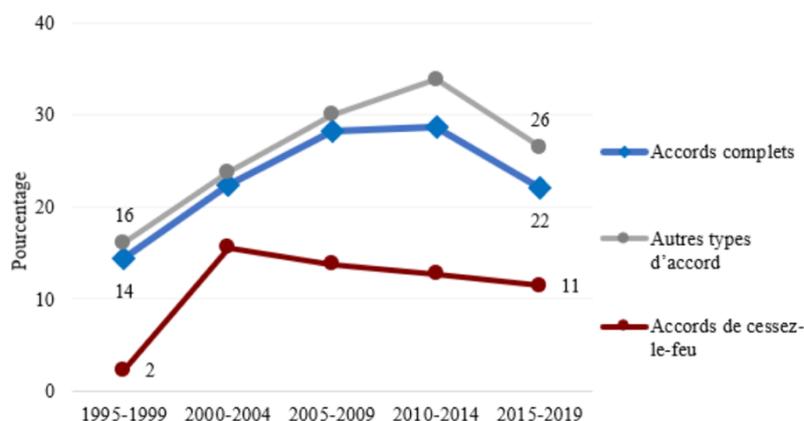
ONU Femmes préconise l'intégration de la perspective de genre dans l'analyse, la planification, la mise en œuvre et les rapports des organisations locales, régionales, nationales, et des agences des Nations Unies sur la paix et la sécurité. L'absence d'une politique unifiée et cohérente d'égalité des sexes dans les opérations de maintien de la paix constitue un important déficit de sensibilisation, ce qui met en évidence la nécessité de mieux comprendre et d'intégrer la dimension de genre au sein du DOMP, qui sera également un élément clé pour parvenir à l'égalité des sexes. Sur le terrain, l'absence des femmes et de leurs perspectives dans les négociations de paix, la reconstruction post-conflit, le désarmement, l'aide humanitaire et la consolidation de la paix signifie également qu'il y a un oubli des diverses possibilités de paix durable.

Toutefois, pendant de nombreuses années, le Conseil de sécurité (CSNU) n'a pas réussi à intégrer l'analyse de genre et l'agenda relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité dans ses propres documents finaux (déclarations présidentielles, résolutions, sanctions et lettres). Il y a également un manque de voix intégrant la perspective de genre dans les discours dominants prononcés en tant que membres de CSNU. La déclaration explicite de son intention d'inviter des représentantes de la société civile à informer CSNU sur la Résolution 2242 (2015) est un événement très marquant qui a fait progresser de manière significative le programme sur les femmes, la paix et la sécurité et a conduit à une plus large participation de la société civile.

Des mécanismes consultatifs pourraient également être développés sur les questions de genre pour inclure les perspectives des femmes dans la formation et d'autres aspects de maintien de la paix. Par exemple, l'inclusion de femmes de la société civile dans les références pour la formation des forces de la paix peut aider à traiter la violence sexuelle et les sensibilités culturelles et de genre.

Promouvoir les dispositions relatives au genre dans les accords de paix

L'Accord de paix fait référence à des documents formels accessibles au public, signés après la discussion avec les protagonistes du conflit et acceptés d'un commun accord entre les parties du conflit, qui traitent le conflit en vue d'y mettre fin.⁴² La Résolution 1325 demande qu'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes soit adoptée lors de toutes les négociations et de la mise en œuvre d'accords de paix, y compris des mesures répondant aux besoins particuliers des femmes et des petites filles lors du rapatriement et de la réinstallation, des mesures faisant participer les femmes à tous les mécanismes de mise en œuvre des accords de paix, ainsi que celles en vue de protéger leurs droits fondamentaux dans les domaines de la constitution, du système électoral, de la police et du système judiciaire. (Voir la Résolution 1325 adoptée par le Conseil de sécurité, paragraphe 8.) Cet article fournit la prémisse normative pour les références faites aux femmes dans le texte d'accords de paix.



Source : PA-X Peace Agreements Database.

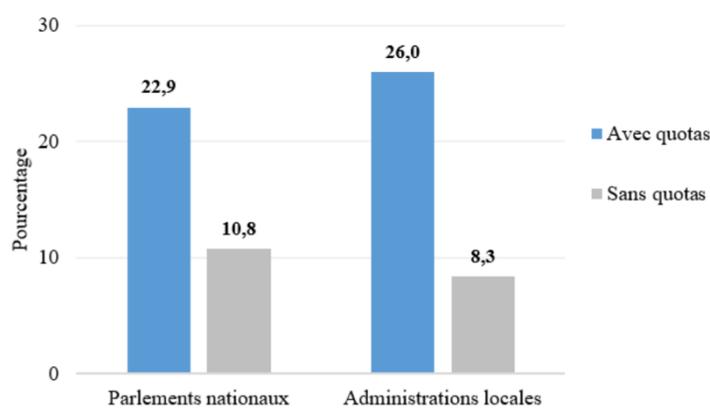
Figure 3-Pourcentage d'accords de paix comportant des dispositions sur l'égalité des genres⁴³

Les dispositions relatives au genre dans les accords de paix peuvent prendre la forme de droits fonciers des femmes (Darfour), de quotas de représentation politique (Burundi et Népal), ou de mesures contre les violences sexistes (Colombie). Entre eux, les quotas par sexe demeurent un moyen notamment efficace de réduire l'écart entre femmes et hommes en matière de représentation égale et de promouvoir la participation des femmes dans la prise de décisions après un conflit. *Le Rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité de 2020* vivement incite les États Membres à adopter des quotas et d'autres mesures temporaires spéciales afin de parvenir à une représentation équilibrée des sexes aux postes de décision à tous les niveaux, qu'ils soient pourvus par voie d'élection ou de nomination.

⁴² Agathe Christein, 2020, *What Has Happened to Gender Provisions in Peace Agreements*, [En ligne] disponible sur: <<https://giwps.georgetown.edu/what-has-happened-to-gender-provisions-in-peace-agreements/>>. (Consulté le 25, janvier, 2021)

⁴³ *Le Rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité de 2020*, 25 septembre 2020, p.23.

Heureusement, une augmentation remarquable du pourcentage d'accord de paix avec les dispositions relatives au genre est observée après l'adoption de 1325, de 14% en 1995 à 22% en 2019. Toutefois, le taux d'augmentation est assez insignifiant et ce pourcentage est beaucoup plus faible pour les accords partiels, en particulier les accords de cessez-le-feu. Entre 2015 et 2019, seuls 11% des accords de cessez-le-feu comportaient des dispositions sur l'égalité des genres. Des études montrent que l'inclusion effective des femmes dans le processus de paix augmente la possibilité de contenir les références faites aux femmes dans le texte des accords de paix par 37.4%,⁴⁴ et la possibilité de ces références dans les accords auxquels ont participé les Nations Unies est encore plus grande, avec 38% des accords après 2000 mentionnant les femmes et l'égalité des sexes lorsque l'ONU constitue partie participant dans les négociations.⁴⁵



Source : ONU, Division de statistique du Secrétariat, Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable ; Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, Université de Stockholm et Union interparlementaire, base de données mondiale des quotas de femmes.

Figure 4-Proportion de femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales des pays touchés par un conflit ou sortant d'un conflit (2019)⁴⁶

44 Abballe et al., 2020, *Gender-sensitive provisions in peace agreements and women's political and economic inclusion post-conflict*, [En ligne] disponible sur : <https://gnwp.org/wp-content/uploads/GNWP-NYU_ResearchReport2020-final-web.pdf>. (Consulté le 24, janvier, 2021)

45 ONU Femmes, 2015, *Étude mondiale sur la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies*, p. 44.

46 *Le Rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité de 2020*, 25 septembre 2020, p.9.

Question à réfléchir

1. Quelle contribution unique ONU Femmes peut-elle apporter à la participation des femmes dans les forces de maintien de la paix ?
2. Comment surmonter les obstacles de la société civile à la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix, y compris les stéréotypes des sexes établis et les valeurs traditionnelles ?
3. Comment améliorer l'attractivité des forces de maintien de la paix pour les femmes ?
4. Comment réduire les risques auxquels les femmes sont confrontées en participant aux opérations de maintien de la paix ?
5. Quels rôles les femmes jouent-elles généralement dans les négociations de paix officielles ? Leurs paroles ont-t-elles reçu suffisamment d'attention ?

Bibliographie

ONU Femmes, 2017, *Promouvoir la participation des femmes dans les processus de paix en Afrique francophone*.

AHANA DHARMAPURI, 2013, *Not Just a Numbers Game : Increasing Women's Participation in UN Peacekeeping*, Center for Human Rights Policy.

Département des opérations de maintien de la paix, 2020, *Dossier d'Information de L'Égalité des Genres et Les Femmes*, La Paix et la Sécurité.

Working Group on Women Peace and Security, 2005, *From Local to Global : Making Peace Work for Women : Security Council Resolution 1325 – Five Years On Report*.

UN Women, 2015, *THE PARTICIPATION OF WOMEN IN THE MINDANAO PEACE PROCESS*.

Pratt N, Richter-Devroe S, 2011. *Critically examining UNSCR 1325 on women, peace and security*. International Feminist Journal of Politics.